

MOTION DE SOUTIEN A Monsieur le Bâtonnier Abderrazak KILANI

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Grenoble a voté le 16 mars 2022 la motion de soutien à Monsieur le Bâtonnier Abderrazak KILANI incarcéré à Tunis.

RAPPELLE les liens étroits entre le Barreau de Grenoble et l'Ordre des Avocats du Barreau de Tunis et sa Section de Sousse et la Convention de Jumelage qui les unis.

RAPPELLE le principe N° 18 des Nations Unies selon lequel les avocats ne doivent pas être assimilés à leur client ou à la cause de leur client du fait de l'exercice de leurs fonctions.

RAPPELLE son attachement à l'indépendance de l'avocat dans l'exercice de sa profession, aux droits de l'homme et aux droits de la défense, piliers de la démocratie et de l'état de droit.

MANIFESTE son soutien total à Monsieur le Bâtonnier Abderrazak KILANI ancien étudiant de l'Université de Grenoble.

APPROUVE ET FAIT SIENNES les démarches entreprises par le Conseil National des Barreaux.

Fait à Grenoble le 16 mars 2022

